

# ZOOM DGEF...

Immigration - Asile - Intégration - Nationalité

## **ZOOM 176 du 31/12/2024 - Trajectoire des files actives départementales du programme AGIR en début de gestion 2025 - pour diffusion auprès des services et des opérateurs AGIR départementaux**

Mesdames et messieurs les préfets de région,

Mesdames et messieurs les préfets de département,

Monsieur le directeur général de l'2019 OFII,

Les conditions de gestion budgétaire m'ont conduit à vous informer, par note du 12 juillet 2024, de modalités nouvelles de mise en œuvre du programme AGIR. Elles visent à prioriser les orientations des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) les plus vulnérables et à prendre en compte dans le cadre du déploiement du programme, un niveau cible indicatif en file active dans chaque département, à échéance de janvier 2025.

Les efforts engagés par vos services et les directions territoriales de l'OFII, tout comme ceux consentis par les opérateurs AGIR, ont permis d'atteindre une file active nationale contenue en deçà de 25 000 BPI accompagnés au 31 décembre 2024, et je vous en remercie.

Il convient désormais de poursuivre ces efforts dans le contexte particulier du début de gestion de 2025.

En effet, en l'absence de loi de finance initiale (LFI) pour 2025 et dans l'attente d'orientations budgétaires plus précises, les crédits disponibles pour le début de gestion de 2025 se limiteront aux crédits indispensables à la poursuite de l'exécution des services publics.

Pour le programme AGIR, il s'agira des crédits de paiement nécessaires au règlement des factures du quatrième trimestre 2024 \2013 exigible dans un délai de 30 jours faute de quoi l'opérateur peut exiger le paiement d'intérêts moratoires et des autorisations d'engagements permettant le réabondement ou le renouvellement des bons de commande arrivant à échéance au cours du premier trimestre 2025, dans la limite de la cible de file active départementale.

Dans l'attente du vote de la LFI pour 2025 et à titre conservatoire, le démarrage des marchés dans les derniers départements hexagonaux prêts à être déployés (Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis) sera différé. Par ailleurs, pour les départements ayant dépassé la cible indicative du marché subséquent et pour lesquels les orientations ont été stoppées à l'été 2024, les orientations ne pourront reprendre début 2025 avant que le niveau de leur file active ne soit redescendu à la valeur plafond fixée pour le département considéré.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, pour chaque département, le plafond 2025 de la file active, la valeur cible à viser au 31 mars 2025 ainsi que le niveau indicatif de la file active au 31 décembre 2024 tel que déclaré dans le SI AGIR. Les plafonds 2025 ont été définis en prenant en compte différents critères de pondération précisés dans une fiche jointe à ce message :

Je vous demande de veiller à la bonne diffusion de ces objectifs du premier trimestre 2025 auprès de vos services ainsi qu'aux directions territoriales de l'OFII et des opérateurs AGIR, afin de leur permettre, le cas échéant, de redimensionner leur dispositif pour préserver leur équilibre économique. Parallèlement à la poursuite de l'arrêt des orientations ou à leur reprise, des files

d'attente seront constituées selon des modalités faisant l'objet d'une instruction séparée qui vous sera communiquée début janvier 2025.

***J'attire votre attention sur le fait que ces cibles sont soumises à confirmation dans la prochaine loi de finances. Dans l'attente, la communication de ces cibles permet à chaque opérateur de s'organiser, mais ne préjuge pas d'éventuelles évolutions ultérieures dans les modalités d'orientation vers le programme une fois la loi de finance pour l'année 2025 votée.***

Mes services organiseront début février une réunion afin de faire le point sur ces modalités de pilotage du programme AGIR pour le début de gestion 2025. Ils se tiennent également à la disposition de vos services pour tout besoin d'information complémentaire.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre opérationnelle de ces modalités de pilotage du programme AGIR, qui auront vocation à se stabiliser une fois la loi de finance pour l'année 2025 votée et promulguée.

—  
Bien cordialement,

Éric JALON  
Directeur général des étrangers en France

Région	Département	Opérateur AGIR	File active au 19/12/2024 (SI AGIR)	Valeur cible de la file active au 31/03/2025	Plafond 2025
AuRa	01 - Ain	Forum réfugiés - Alfa3a	268	235	210
	03 - Allier	Coallia	201	180	160
	07 - Ardèche	Forum réfugiés	78	51	51
	15 - Cantal	Forum réfugiés	104	100	100
	26 - Drôme	Entraide Pierre Valdo	137	140	140
	38 - Isère	Forum réfugiés -Alfa3a	516	510	510
	42 - Loire	Entraide Pierre Valdo	215	240	240
	43 - Haute-Loire	Entraide Pierre Valdo	46	90	90
	63 - Puy-de-Dôme	Entraide Pierre Valdo - Cécler	387	355	305
	69 - Rhône	Forum réfugiés	1190	1090	880
	73 - Savoie	Fédération Oeuvres Laïques	159	140	140
74 - Haute-Savoie	Fédération Oeuvres Laïques	129	180	180	
BFC	21 - Côte d'Or	Coallia	426	400	320
	25 - Doubs	Coallia	207	210	210
	39 - Jura	COOP-AGIR	118	115	115
	58 - Nièvre	Fédération Oeuvres Laïques	100	110	110
	70 - Haute Saône	Viltais	47	90	90
	71 - Saône-et-Loire	Coallia	215	200	200
	89 - Yonne	Fédération Oeuvres Laïques	94	125	125
	90 - Territoire de Belfort	Associations D hygiène sociale	120	110	90
Bretagne	22 - Côtes-d'Armor	Envergure	145	145	145
	29 - Finistère	Coallia	109	185	185
	35 - Ille-et-Vilaine	Coallia	420	410	410
	56 - Morbihan	Coallia	300	270	270
CVL	18 - Cher	Le Relais	27	135	155
	28 - Eure-et-Loir	Coallia	19	75	135
	36 - Indre	Coallia	59	80	80
	37 - Indre-et-Loire	Entraide et Solidarités	88	235	235
	41 - Loir-et-Cher	Viltais	168	155	155
Grand Est	45 - Loiret	Viltais	311	330	330
	08 - Ardennes	AFND	7	70	120
	10 - Aube	AFND (Croix Rouge Française - AATM)	213	215	215
	51 - Marne	AFND	152	185	185
	52 - Haute-Marne	AFND	18	75	110
	54 - Meurthe-et-Moselle	ARELIA	166	210	210
	55 - Meuse	ARELIA-AMIE	0	50	80
	57 - Moselle	AMLI	529	485	410
	67 - Bas-Rhin	AFND	80	350	645
	68 - Haut-Rhin	APPUIS	496	450	370
HDF	88 - Vosges	Coallia	107	130	130
	02 - Aisne	SOS Solidarités	0	95	170
	59 - Nord	France Horizon	728	690	605
	60 - Oise	Coallia	172	275	275
	62 - Pas-de-Calais	Coallia	0	95	165
IDF	80 - Somme	Coallia	0	105	190
	75 - Paris	France terre d'asile	1993	2200	2200
	77 - Seine-et-Marne	Non-notifié	0	0	770
	78 - Yvelines	Coallia	70	350	670
	91 - Essonne	Coallia	382	550	600
	92 - Hauts-de-Seine	France terre d'asile	60	250	500
	93 - Seine-Saint-Denis	Non-notifié	0	0	855
	94 - Val-de-Marne	SOS Solidarités	1343	1280	1070
Normandie	95 - Val-d'Oise	Coallia	610	585	510
	14 - Calvados	France terre d'asile	89	210	275
	27 - Eure	SOS Solidarités	268	245	220
	50 - Manche	France terre d'asile	232	215	200
	61 - Orne	Coallia	18	110	160
NA	76 - Seine-Maritime	SOS Solidarités	71	310	455
	16 - Charente	Viltais	168	150	120
	17 - Charente-Maritime	COS - Diaconesses de Reuilly - SOS Solidarités	165	145	135
	19 - Corrèze	Viltais	98	95	95
	23 - Creuse	Viltais	45	75	75
	24 - Dordogne	ARSL	95	95	95
	33 - Gironde	SOS Solidarités - COS	641	600	485
	40 - Landes	SOS Solidarités - COS	86	85	85
	47 - Lot-et-Garonne	Viltais	57	100	100
	64 - Pyrénées-Atlantiques	France Horizon	217	190	170
	79 - Deux-Sèvres	L'Escale	94	135	135
	86 - Vienne	Coallia	202	190	170
	87 - Haute-Vienne	ARSL	190	180	170
	09 - Ariège	Forum réfugiés - Hérisson Bellor	50	60	60
	11 - Aude	SOS Solidarités	98	100	100
	12 - Aveyron	Habitat & Humanisme	55	80	80
	30 - Gard	Entraide Pierre Valdo	199	170	170
	31 - Haute-Garonne	Forum réfugiés	807	750	600

Occitanie	32 - Gers	REGAR	104	95	85
	34 - Hérault	Forum réfugiés	508	480	355
	46 - Lot	REGAR - Lot pour toit	81	80	80
	48 - Lozère	Habitat & Humanisme	42	90	90
	65 - Hautes-Pyrénées	Atrium	71	105	105
	66 - Pyrénées-Orientales	Forum Réfugiés	171	150	130
	81 - Tarn	Atrium	81	95	95
	82 - Tarn-et-Garonne	Forum réfugiés	111	95	68
PDL	44 - Loire-Atlantique	SOS Solidarités	1123	1050	840
	49 - Maine et Loire	Corylus Formation	172	350	350
	53 - Mayenne	Corylus Formation	94	130	130
	72 - Sarthe	Corylus Formation	113	240	240
	85 - Vendée	SOS Solidarités	253	245	215
PACA	04 - Alpes-de-Haute-Provence	Coallia	0	60	95
	05 - Hautes-Alpes	France terre d'asile - ACPM	0	45	60
	06 - Alpes-Maritimes	SOS Solidarités	437	390	310
	13 - Bouches-du-Rhône	Envergure	726	710	710
	83 - Var	Entraide Pierre Valdo - FACE Var	301	275	225
	84 - Vaucluse	Entraide Pierre Valdo	148	135	135